

**FINANCES****Participations financières des usagers des services municipaux**

- 1) Activités au quotient familial, activités culturelles et sportives municipales, sorties familiales
- 2) Prêt d'instrument pour les cours du conservatoire et concerts de l'église

**EXPOSE DES MOTIFS  
COMMUN**

Les prestations dans les domaines péri et extra-scolaires, culturels et de l'animation sportive dans les quartiers sont financées par la fiscalité locale et les dotations d'Etat, en complément de la participation financière des usagers.

Cette participation est définie selon la politique tarifaire de la ville fondée sur le quotient familial individualisé et donc des tarifs adaptés au plus près des capacités des familles. Ces modalités permettent de concrétiser l'action de la ville pour la justice sociale, l'accès de tous à l'ensemble des prestations de qualité mises en place par la ville et l'équité de traitement par le service public.

Les tarifs évoluent proportionnellement au quotient familial. Ils sont calculés à partir de deux éléments :

- un quotient familial qui détermine le pouvoir d'achat des familles,
- un taux d'effort appliqué sur ce quotient familial.

Le quotient familial est établi pour l'année entière. Cependant, si la situation d'une personne évolue en cours d'année, la variation des éléments peut être prise en compte à la demande des familles. Le quotient familial tient compte des ressources, des charges et du nombre de personnes composant la famille.

Chaque année, les évolutions tarifaires visaient une augmentation indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation des douze derniers mois de l'année précédente, pour les prestations au quotient familial, pour les activités culturelles (médiathèque, hangar et concert sandwich) et les activités sportives.

Pour l'année 2010-2011, il est proposé de ne pas modifier les tarifs et de facturer les activités aux tarifs de l'année 2009-2010, approuvés par délibérations du Conseil Municipal du 25 juin 2009.

La proposition présentée aujourd'hui vise une prise en compte de l'indice annuel des prix à la consommation au mois de novembre 2009 qui était de 0,3% soit une variation quasiment nulle.

Elle s'inscrit également dans une période charnière durant laquelle l'étude menée sur le quotient familial par l'Observatoire des Familles se poursuit.

Le collectif de politique sociale, composé des élus concernés par les prestations au quotient familial (culture, sport, jeunesse, scolaire, périscolaire, vacances, sorties familiales) et piloté par l'Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, mène une réflexion sur les modalités de calcul du quotient familial qui aura des incidences sur le tarif des activités supporté par les familles.

Seul changement par rapport à 2009 :

Pour le Conservatoire municipal, les modalités de facturation du prêt d'instrument ne feront plus l'objet d'une facturation annuelle mais d'une facturation trimestrielle facilitant ainsi le paiement pour les familles souhaitant en cours d'année acheter l'instrument et non plus le louer. D'autre part, les concerts à l'église deviennent payants.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : grilles tarifaires

## **FINANCES**

### **Participations financières des usagers des services municipaux**

Activités au quotient familial, activités culturelles et sportives municipales, sorties familiales

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Christine Pourre, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 25 juin 2009 fixant :

- à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, les tarifs de la restauration scolaire, du CLAE (centre de loisirs associé à l'école Einstein), de l'étude du soir et accueil du soir à Guy Moquet, des garderies élémentaires et maternelles extrascolaires et accueil sans repas, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, du service municipal de la jeunesse Cap jeunes 11/15 ans, du camping des centres de loisirs, des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours, du restaurant du personnel communal, des cours municipaux d'activités culturelles (ateliers théâtre, conservatoire dont le prêt d'instrument, arts plastiques et cours de danse), du Hangar – Tremplin (formation, enregistrement, répétitions, concerts-bar), des activités culturelles (« Concerts Sandwich », Médiathèque), des activités sportives (tennis, piscine, sauna, carte pass'sports, animations sportives de quartiers pour les 18/25 ans),

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, les tarifs des activités sportives « Ete sportif » et « Si t'es sport »,

- pour l'année 2009, les tarifs des sorties familiales,

vu sa délibération du 25 juin 2009 fixant, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, les tarifs de l'activité « animations sportives de quartiers pour les 12-17 ans »,

considérant qu'au regard du contexte économique et de l'étude menée par l'Observatoire des Familles tendant à réfléchir à des modifications des modalités de calcul du quotient familial ayant des incidences sur le coût des activités supportées par les familles, il convient de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2010-2011,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 : FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 les tarifs de la restauration scolaire, du CLAE, de l'étude du soir et accueil du soir à Guy Moquet, des garderies élémentaires et maternelles extrascolaires et accueil sans repas, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, du service municipal de la jeunesse Cap jeunes 11/15 ans, du camping des centres de loisirs, des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours, du restaurant du personnel communal, des cours municipaux d'activités culturelles (ateliers théâtre, conservatoire dont le prêt d'instrument, arts plastiques et cours de danse), du Hangar – Tremplin (formation, enregistrement, répétitions, concerts-bar), des activités culturelles (« Concerts Sandwich », Médiathèque), des activités sportives (tennis, piscine, sauna, carte pass'sports, animations sportives de quartiers pour les 12-17 ans et 18/25 ans), aux tarifs de l'année 2009-2010.

**ARTICLE 2 :** FIXE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 les tarifs des activités sportives « Été sportif » et « Si t'es sport » aux tarifs de l'année 2009/2010.

**ARTICLE 3 :** FIXE, pour l'année 2010, les tarifs des sorties familiales aux tarifs de l'année 2009.

**ARTICLE 4 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010

## **FINANCES**

### **Participations financières des usagers des services municipaux**

Prêt d'instrument pour les cours du conservatoire et concerts de l'église

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Christine Pourre, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 20 mai 2010 fixant notamment à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 les tarifs du prêt d'instrument de musique,

considérant qu'il convient de modifier les modalités de facturation du prêt d'instrument et de fixer les tarifs des concerts à l'église,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : RAPPELLE qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, le tarif annuel du prêt d'instrument de musique est fixé comme suit :

#### **PRET D'INSTRUMENT** :

Tarifs de participation aux frais d'entretien des instruments prêtés :

	<b>2009/2010</b>	<b>2010/2011</b>
Tarif annuel	75,50€	75,50€

**ARTICLE 2** : DECIDE de facturer trimestriellement aux familles le montant indiqué ci-dessus.

**ARTICLE 3** : RAPPELLE qu'il est facturé à la famille le montant de la valeur d'acquisition de l'instrument en cas de non restitution.

**ARTICLE 4** : FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, les tarifs des concerts de l'église à 9 € en tarif plein et à 6 € en tarif réduit.

**ARTICLE 5** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010